

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/269

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 9 décembre 2019

OBJET :

**Adoption d'une
convention entre la
commune de Chaumontel
et les Associations**

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six décembre deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, à trois jours au moins d'intervalle, délibère alors valablement sans condition de quorum en vertu de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales le treize décembre deux mille dix-neuf, à neuf heures trente en séance publique sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIRÉE, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS, Madame Florence GABRY, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Eric CASSERON pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Jacques GAUBOUR pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Véronique PETIT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Madame Evelyne POIGNON pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Olivier POIGNON pouvoir à Madame Florence GABRY

EXCUSÉ(S) : Monsieur Stéphane ALCOCER, Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SÉANCE : Madame Katya SCHMITT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 juin 2019 portant règlement des locaux municipaux ;

Vu l'avis de la commission « Vie Locale et Associations » du 17 octobre 2019 ;

Vu le projet ci-annexé ;

Monsieur Patrice BRONSART, Adjoint aux Associations, informe qu'une convention a été établie entre la commune de Chaumontel et les Associations auxquelles la commune apporte son soutien.

Cette convention a pour objet de définir les relations entre la commune de Chaumontel et les Associations.

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **10**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte-rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 décembre 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'adopter cette convention.

Le Conseil municipal ;
Après avoir pris connaissance de ladite convention ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Contre** : 1 voix - *Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS*
- **Abstention** : 3 voix – *Madame Florence GABRY, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER*

ADOpte la convention établie entre la commune de Chaumontel et les Associations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Signé par : Sylvain SARAGOSA
Date : 20/12/2019
Qualité : Signature des PDF par M.
le maire de la commune de
Chaumontel